



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

AMBASSADE DE FRANCE EN HONGRIE

FICHE HONGRIE

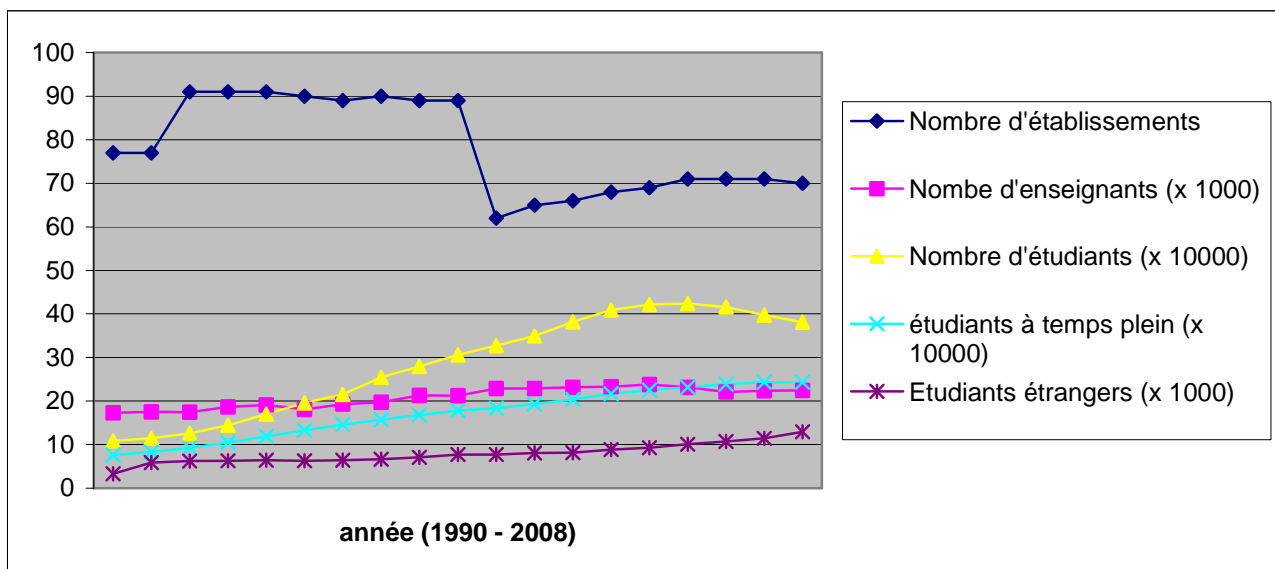
I- Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en Hongrie est rattaché au Ministère de l'Éducation et de la Culture, sous la tutelle du Secrétaire d'État délégué à l'enseignement supérieur et aux sciences. La mise en œuvre de la politique dans ce domaine est coordonnée par la « Direction Générale de l'Enseignement Supérieur » à laquelle sont rattachés le « Conseil supérieur des sciences et de l'enseignement supérieur » et la « Commission d'accréditation ».

La Hongrie compte actuellement 69 établissements d'enseignement supérieur :

- 14 grandes universités dont certaines spécialisées et d'autres offrant un panel très large de formations.
- 22 écoles supérieures ou collèges
- 6 Établissements de formations artistiques
- 1 université militaire et 1 école supérieure de police
- 2 universités en langues étrangères (l'université d'Europe centrale créée par la fondation Soros, et l'université germanique Andrássy)
- 23 d'établissement de formations religieuses diverses.

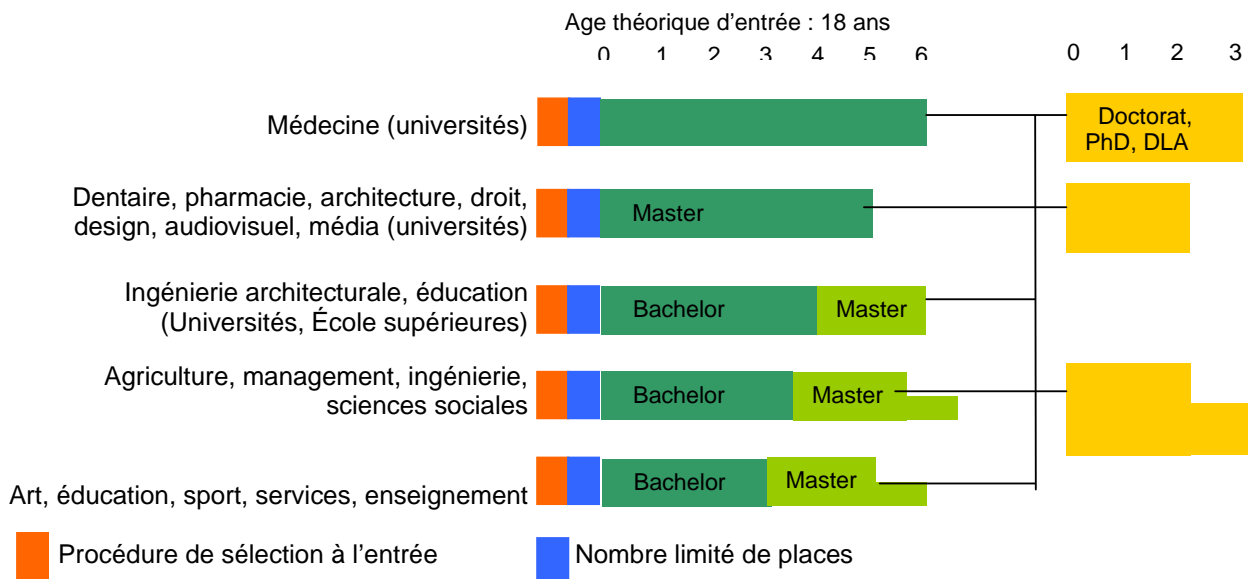
En 2008-2009, la Hongrie compte 381 000 étudiants (3,8% de la population), dont 243 000 à temps plein répartis entre quelques dizaines pour les plus petits établissements et plus de 30 000 pour les 4 plus grandes universités.



Les établissements d'enseignement supérieur se répartissent en deux groupes :

- Les universités, offrant précédemment des cursus intégrés en 5 ans, et migrant progressivement vers le système LMD à l'exception de certains domaines : droit, médecine, architecture et certaines formations artistiques.
- Les écoles supérieures à orientation professionnelle, dont les formations ont une durée de 6 à 7 semestres (Licence) et pour lesquelles la mise en place de formations au niveau Master, malgré la mise en place du LMD, s'avère difficile à cause des conditions difficiles d'accréditation.

Structure de l'enseignement supérieur



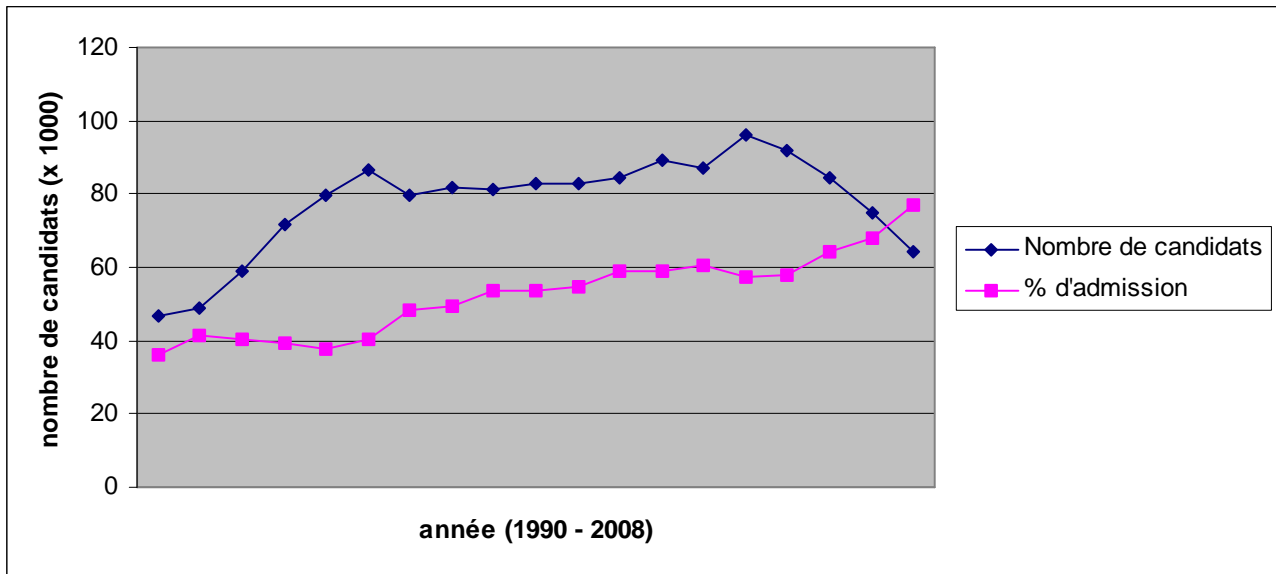
Système d'admission :

Depuis 2003 un système de baccalauréat à deux niveaux a été mis en place : un baccalauréat normal et un baccalauréat de niveau supérieur. Certaines formations fixent le baccalauréat de niveau supérieur comme condition nécessaire d'admission. L'élève peut choisir entre les deux types de baccalauréat.

Pour être accepté dans une formation, l'étudiant doit accumuler un total de points supérieur au seuil d'admission calculé sur la base du nombre de places ouvertes et des résultats des candidats. Le calcul de points est basé sur le contrôle continu, le résultat au baccalauréat, les points de bonus (langues, baccalauréat de niveau supérieur, concours scientifiques dans l'enseignement secondaire, critères sociaux). À l'exception des élèves visant les meilleures formations, la grande majorité se contente du baccalauréat normal, ce qui a tendance à tirer le niveau vers le bas contrairement aux objectifs initiaux, et conforte ceux qui appellent à la suppression du baccalauréat supérieur.

Le ministère fixe chaque année des chiffres cadres qui définissent le nombre d'étudiants que l'État prend en charge dans les différentes formations, mais cela n'empêche pas les établissements d'ouvrir des places supplémentaires payantes. Selon la demande et le nombre de places ouvertes, une discipline est plus ou moins facile d'accès. Certaines formations très recherchées peuvent nécessiter un nombre de points avoisinant le maximum possible. Les étudiants pouvant payer les frais de formation peuvent être acceptés avec un nombre de points inférieur.

Le ministère a réduit dès 2007 de 6 000 le nombre total de places soutenues (de 62 000 à 56 000, soit presque 10%). Cette baisse se concrétise en grande partie dans les formations en lettres, en sciences humaines et sociales, en droit et en sciences économiques, alors que les formations techniques et scientifiques bénéficient d'une légère augmentation de leurs contingents. Ces variations sont dues à la volonté de l'État d'adapter le nombre de places dans les formations aux nécessités du marché du travail mais surtout à la baisse générale du nombre de titulaires du baccalauréat et de candidats aux formations supérieures (voir tableau suivant qui illustre la baisse de plus de 30% du nombre de candidats en 4 ans, et par effet compensatoire l'augmentation du taux d'admission.



Nouvelle réforme de l'enseignement supérieur

En 2006, le gouvernement a proposé et fait ratifier par le Parlement un ensemble de lois nommé Programme « Universitas » visant à réformer l'enseignement supérieur. Cette réforme touche aussi bien le système de financement et le système de direction des établissements d'enseignement supérieur que le système de formation et sa conformité avec le Processus de Bologne.

Réforme du système de financement

Actuellement, l'État hongrois assure 75% du financement de l'enseignement supérieur mais seuls 50% des étudiants bénéficient de la gratuité totale de leurs études. Les moyens alloués à l'enseignement sont en dessous de la moyenne de l'OCDE et risquent de pâtir des effets de la crise économique et des coupes drastiques que le gouvernement applique depuis 3 ans.

La nouvelle loi, vivement critiquée par la Conférence des étudiants Hongroise, préconise la mise en place d'une *Participation financière modulée*. La majorité des étudiants devront participer au financement de leurs études à hauteur de 20%. Cette somme est modulable par les établissements dans une marge de $\pm 50\%$. La vraie nouveauté instaurée par cette réforme réside dans le fait que sur la base de leurs résultats, les étudiants seront classés dans 3 catégories :

- Une tranche constituée des meilleurs étudiants (environ 15%) bénéficient de la gratuité,
- Une tranche constituée des moins bons étudiants (environ 15%) paient des frais élevés,
- Les autres paient des frais ordinaires de l'ordre de 500 à 600 euros.

Les frais ainsi encaissés par les établissements doivent couvrir des bourses d'études (un tiers environ) et dépenses d'investissement et de développement. Cette réforme de financement semble rencontrer des difficultés d'application et risque d'être revue ou supprimée.

Réforme des organes de direction

Poursuivant dans son optique de redressement financier de l'enseignement supérieur, le gouvernement a souhaité rationaliser la gestion des universités et a créé dans ce cadre un certain nombre de nouveaux organes de direction intra- et extra-universitaires.

- *Le Conseil économique* est composé d'experts en gestion, en investissement et en marketing. Il conseille le recteur ou le directeur et aide à la préparation du travail du Sénat de l'institution.

- *Le Sénat de l'université* a pour rôle de veiller à harmoniser les décisions de l'établissement selon les intérêts des différents acteurs ce dernier. Il est composée du Recteur, des Vice-Recteurs, des Doyens, de représentants des professeurs, des étudiants et des employés de l'université.

- *La table ronde de l'enseignement supérieur* : créée le 13 septembre 2006, elle a pour objectifs de créer un atelier de travail cohérent et rationnel sur l'ES, l'aide à la mise en pratique rapide de la nouvelle loi et l'adaptation de l'ES au marché du travail. Elle est composée de représentants du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Conférence Nationale des Bureaux des Elèves (HÖÖK), de la Conférence Nationale des Recteurs (MRK), de représentants de l'Académie des Sciences (MTA), des institutions catholiques de l'ES (Egyházi Felsőoktatási Intézmények), des Associations de Familles, de la Confédération des Élus Locaux (Települési Önkormányzatok Országos Szövetsége), de la Confédération nationale des Doctorants (Doktoranduszok Országos Szövetsége), du Syndicat des employés de l'ES (Felsőoktatási Dolgozók Szakszervezete), et des employeurs.

Mise en place du LMD

Dans l'optique d'une intégration efficace dans l'Espace Européen, le Ministère de l'Éducation Nationale a entrepris un processus d'harmonisation de la structure de l'Enseignement Supérieur hongrois avec les exigences du processus de Bologne (passage au système LMD, instauration du complément au diplôme, etc.).

Dans ce cadre, un nouvel ensemble de formations de niveau Licence a été créé pour tous les domaines d'études accessibles en Hongrie, à l'exception des formations en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, architecture, droit et certaines filières artistiques. À la rentrée 2005, 133 nouvelles formations de niveau Licence ont été lancées. Depuis, les accréditations des Masters se font progressivement pour une mise en place effective à partir de la rentrée 2008-2009.

Il est important de noter que le milieu académique reste en grande partie opposé à cette nouvelle structure qui bouscule le schéma établi et introduit des difficultés supplémentaires dans une situation déjà difficile. Les universitaires avancent qu'il n'est pas réaliste de penser que le niveau licence permette une vraie insertion professionnelle, reprochent à la Licence d'être trop technique et ont peur que les connaissances et les capacités des étudiants ne possédant qu'une licence soient très vite considérées comme obsolètes. Cette attitude peut s'expliquer par le fait que les universités hongroises ne donnaient que des diplômes en cinq ans et qu'elles ont toujours eu un certain dédain pour les diplômes professionnels délivrés en trois ans par les écoles supérieures.

Le gouvernement vise un accès au niveau Master pour 30 à 35% des diplômés de Licence. Cet objectif, qui semble plutôt faible, risque paradoxalement de ne pas être atteint pour deux raisons :

- 1- de nombreux étudiants préfèrent devenir actifs avec une Licence professionnelle plutôt que poursuivre en formation de niveau supérieur,
- 2- le système de validation des modules étant trop flexible (on peut repasser le même module autant de fois que l'on veut), de nombreux étudiants n'obtiennent pas leur Licence dans les délais ; ce qui induira un faible nombre de candidats pour les Masters durant les premières années de mise en place du LMD (jusqu'à ce que les flux s'équilibrent).

En Hongrie, le complément au diplôme est rédigé en hongrois et en anglais.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Avec la mise en place du système LMD, et à l'exception des formations médicale, d'architecture, de droit et de certaines filières artistiques, les universités ont en grande majorité découpé leurs anciennes formations de 5 ans en deux cycles (Licence et Master), et les écoles supérieures, qui délivraient des licences, ont ouvert plus difficilement des programmes de Master. Selon les établissements, les licences durent entre 6 et 8 semestres et les Masters entre 3 et 4 semestres.

Les enseignements sont organisés en semestres et basés sur des modules valorisés avec des crédits ECTS. Les examens sont généralement regroupées en fin de semestre, et dans la majorité des cas, l'étudiant a le loisir de passer l'examen d'un module autant de fois qu'il le souhaite. Cela a tendance à faciliter le bachotage et l'allongement des durées des études pour de nombreux étudiants. Ce phénomène est aggravé par les possibilités de doubles inscriptions dans deux formations en même temps. Il pourra probablement s'atténuer avec la mise en place du LMD et de l'augmentation des frais pour les inscriptions multiples.

Pratiquement toutes les disciplines sont enseignées en Hongrie, avec une certaine prépondérance des formations en économie, gestion, commerce, sciences humaines et sociales. Certaines universités, principalement en province, couvrent de nombreux domaines alors que d'autres sont spécialisées.

Les formations sont en majorité délivrées en hongrois, mais afin d'attirer des étudiants étrangers payants, certaines universités ont mis en place des formations en anglais, principalement en médecine, management et commerce. Avec presque 4 000 étudiants étrangers, les formations médicales et vétérinaires accueillent le quart des étudiants étrangers en Hongrie.

Deux universités particulières délivrent des formations en langue étrangère : l'Université d'Europe Centrale, financé par la fondation Soros, délivre des formations en anglais au niveau Master et Doctorat, et l'université Andrássy, créée en 2002 en coopération avec l'Autriche et l'Allemagne, délivre des formations en allemand au niveau Master et doctorat, mais accueille peu d'étudiants (moins de 200).

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur hongrois bénéficie surtout d'une longue et riche tradition universitaire. De nombreuses universités, en particulier l'Université des Sciences Techniques et Économiques de Budapest, ou encore ELTE, peuvent s'enorgueillir de compter, ou d'avoir compté des prix Nobel formés ou ayant exercé au sein de l'établissement. Les plus importantes universités hongroises renferment des équipes d'excellence en matière d'enseignement et de recherche, mais se trouvent confrontées le plus souvent à un éparpillement, à l'absence de synergies et au manque de moyens : le système universitaire hongrois a vu les effectifs étudiants multipliés par 3,5 en 18 ans (entre 1990 et 2008), alors que le nombre des enseignants n'a progressé que 30% et que la part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur a à peine progressé de 20% et enregistre une baisse depuis 2003 (après avoir atteint un maximum de 1,12%).

La baisse du nombre d'étudiants, entamée en 2006-2007 et qui devra se poursuivre à cause de la baisse démographique, viendra aggraver la baisse des moyens et nécessiter davantage de concentrations. La mise en place, difficile, du LMD risque de changer les repères, établis pendant longtemps, de l'enseignement supérieur de changer ses méthodes.

En conclusion, le système universitaire hongrois se distingue par des excellences individuelles assez souvent noyées dans des structures ayant peu évolué et des insuffisances budgétaires, structurelles, ou méthodologiques. Certaines universités se distinguent par une bonne réputation internationale, mais renferment en même temps de flagrants contrastes entre des facultés et au sein de la même faculté. Et malgré le haut niveau de sélection à l'entrée de certaines d'entre elles, la disparité entre les étudiants d'une même formation s'aggrave d'année en année à cause d'un système de validation et de contrôle trop souple.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

En plus des accords d'échanges ERASMUS (la France est le deuxième partenaire de la Hongrie dans ce domaine, après l'Allemagne), de nombreuses coopérations ont été développées entre établissements français et hongrois d'enseignement supérieur.

Ces coopérations prennent des formes diverses : accords d'échanges ou formations conjointes aboutissant à des doubles diplômes, formations entièrement ou partiellement délocalisées et adossées à des cursus hongrois, modules assurés par les universités françaises et aboutissant à des certifications, etc. Elles permettent de délivrer chaque année plus de 150 diplômes et certificats français, dont la moitié au niveau Master.

Dans la majorité des cas, le fonctionnement de ces partenariats repose essentiellement sur la volonté des partenaires français (établissements et enseignants), l'investissement des étudiants (qui doivent payer une deuxième inscription) et l'implication individuelle d'enseignants locaux. Par contre, les établissements hongrois montrent très peu d'implication dans ces dispositifs et les exploitent parfois pour assurer une rentrée financière supplémentaire (les frais d'inscriptions dans ces formations sont plus élevés et viennent s'ajouter à l'inscription principale), ce qui fragilise la pérennité de ces partenariats et réduit la visibilité institutionnelle de ces partenariats.

A- Université des Sciences Techniques et Economiques de Budapest (USTEB / BME)

Filière francophone d'ingénieurs

Étudiants ciblés : étudiants francophones ou nouveaux francophones en première et deuxième année d'études d'ingénieur.

Nombre d'étudiants : 25 à 30 dont une dizaine participe aux programmes à double diplôme.

Durée de la formation : 4 semestres (deux premières années de la licence), matières du tronc commun et certaines matières optionnelles en français. À la fin des deux premières années les étudiants ont la possibilité de suivre un stage ouvrier en France et bénéficier de bourses Leonardo.

Les étudiants de cette filière peuvent poursuivre leurs études dans des établissements français le cadre d'accords d'échanges ou de doubles diplômes :

- dans les **Écoles Centrales** dans le cadre du programme TIME
- à l'**ENSAM** de Cluny dans le cadre d'un programme de formation en alternance dans les deux établissements
- à l'**ENPC** dans le cadre d'un accord de double diplôme
- à l'**Ecole des Mines de Paris** dans le cadre d'un accord de double diplôme

Master en Administration des Affaires et gestion des entreprise en partenariat avec l'université Lyon III (IAE)

Étudiants ciblés : public mixte (magyarophone et francophone) souhaitant développer ses compétences en gestion d'entreprises, bac + 4 minimum (juristes, économistes, ingénieurs, médecins, pharmaciens, architectes...). Cette formation est également accessible à des ingénieurs et cadres en activité ou en recherche d'emploi.

Nombre d'étudiants : 20 à 30 par an.

Durée de la formation : trois semestres en week-end (équivalent à deux semestres en rythme universitaire habituel) plus un semestre de stage.

Diplômes obtenus :

- Master de l'Université Jean Moulin Lyon III
- MBA de l'USTEB

Master d'Urbanisme et d'aménagement du territoire en partenariat avec l'Université Paris IV

Étudiants ciblés : public mixte (magyarophone et francophone) souhaitant développer ses compétences en urbanisme et aménagement du territoire, candidats pouvant faire la preuve d'une pratique confirmée de l'urbanisme et de l'aménagement (architectes, cadres au sein de collectivités locales...)

Nombre d'étudiants : 10 à 15 par an.

Durée de la formation : 4 semestres.

Diplôme obtenu : Master « Aménagement, Urbanisme, et Développement des territoires » de l'Université Paris IV.

B- École des Sciences Économiques de Budapest (faculté de commerce extérieur)

- Licence d'économie et gestion d'entreprise en partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne

Étudiants ciblés : étudiants francophones souhaitant faire en langue française des études dans les domaines de la gestion et de l'économie.

Nombre d'étudiants : 25 à 35 par an.

Durée de la formation : 6 semestres plus un semestre de stage.

Diplômes obtenus :

- Licence de l'Université d'Amiens Jules Verne
- Diplôme de licence hongrois : économiste, gestionnaire d'entreprise

- Master de Net-Économie dispensé par l'Université Picardie Jules Verne

Étudiants ciblés : étudiants et cadres souhaitant se spécialiser en Net-Économie

Nombre d'étudiants : 10 à 15 par an.

Durée de la formation : 4 semestres (formation en fin de semaine et à distance)

Diplôme obtenu :

- Master de l'Université Picardie Jules Verne

C- Université de Szeged

- Formation de droit français (en partenariat avec l'université Lyon III, l'université Montpellier I et l'université François Rabelais de Tours)

Étudiants ciblés : étudiants francophones en droit

Nombre d'étudiants : 10 à 20 par an.

Durée de la formation : 6 semestres en parallèle du cursus hongrois.

Diplômes obtenus :

- Certificat de droit français cosignés par les 3 universités française
- Diplôme de droit de l'Université de Szeged avec certificat de spécialisation en droit français et communautaire (au bout des 5 ans d'études, car le diplôme de licence n'existe pas dans les formations de droit en Hongrie).

- Master de droit européen de l'université Lyon III

Étudiants ciblés : étudiants francophones voulant se spécialiser en droit européen

Nombre d'étudiants : 10 à 15 par an.

Durée de la formation : 4 semestres en parallèle du cursus hongrois.

Diplômes obtenus :

- Master de droit européen de Lyon III
- Diplôme de droit de l'Université de Szeged.

D- Université Eötvös Lorand (ELTE)

- Maîtrise de droit comparé de l'Université Paris II

Étudiants ciblés : formation de juristes hongrois francophones, suivant parallèlement une formation juridique en 2^{ème} cycle (3^{ème} et 4^{ème} année) à l'Université Eötvös Loránd (ELTE).

Durée de la formation : 4 semestres en parallèle du cursus hongrois.

Diplômes obtenus :

- Maîtrise de droit comparé de l'université Paris II
- Diplôme de Droit d'ELTE

- Atelier franco-hongrois en sciences sociales en partenariat avec l'EHESS

Master : cursus développé sur le modèle de celui de l'EHESS, séminaires donnés par des intervenants français.

Doctorat : séminaires doctoraux conjoints, doctorats en cotutelle ou en codirection.

E- Université Corvinus en partenariat avec l'Université Paris III

- Certificat d'Études Européennes (projet de développement d'un Master conjoint)

Étudiants ciblés : Étudiants francophones en sciences politiques ou économiques

Nombre d'étudiants : 15 à 25 étudiants par an

Durée de la formation : 4 semestres.

F- Université de Debrecen en partenariat avec l'Université Paris IV

- Master d'Urbanisme et d'aménagement du territoire en partenariat avec l'Université Paris IV

Étudiants ciblés : public mixte (magyarophone et francophone) souhaitant développer ses compétences en urbanisme et aménagement du territoire, candidats pouvant faire la preuve d'une pratique confirmée de l'urbanisme et de l'aménagement (architectes, cadres au sein de collectivités locales...)

Nombre d'étudiants : 10 à 15 étudiants par an

Durée de la formation : 4 semestres.

Diplôme obtenu : Master « Aménagement, Urbanisme, et Développement des territoires » de l'Université Paris IV.

G- CNAM Hongrois

Réseau CNAM hongrois – Budapest, Pécs, Gödöllő, Miskolc,

Étudiants ciblés : cadres et techniciens en formation continue

Durée de la formation : 300 à 500 heures

Niveau de formation : formation continue

Diplômes et/ou certificats obtenus : certificats de compétence du CNAM.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

La coopération universitaire des établissements hongrois avec les autres pays ne semble pas répondre à une stratégie bien définie, et reste principalement tirée par deux facteurs : un facteur régional et historique principalement avec la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, l'Ukraine, l'Autriche et l'Allemagne, et un facteur européen.

En dehors des échanges ERASMUS, de la mobilité d'étudiants magyarophones des pays voisins, et des relations personnelles entre enseignants chercheurs, la coopération universitaire ne bénéficie pas d'un intérêt particulier de la part du Ministère de tutelle ou des responsables universitaires. Ce constat peut trouver son explication dans la situation difficile que vit le système universitaire hongrois (nécessité de restructuration et de concentration, réformes mal adaptées ou mal appliquées) et la mise en place difficile et incomprise du processus de Bologne, contraintes budgétaires, etc.

Coopération avec les pays voisins

On note une mobilité étudiante assez soutenue avec les pays voisins, principalement sur la base d'une proximité géographique et linguistique (Szeged avec la Serbie et la Roumanie, Debrecen avec la Roumanie et l'Ukraine, les universités de l'ouest avec l'Autriche et la Slovaquie). Des échanges d'enseignants ont aussi lieu avec les régions et les établissements magyarophones des pays voisins.

Coopération avec les pays de l'Union Européenne

Dans le cadre du programme ERASMUS, de nombreux accords existent avec tous les pays européens, avec une certaine concentration sur l'Allemagne, la France, et dans une moindre mesure l'Italie, l'Autriche, la République tchèque, les Pays Bas.

L'Université Andrassy représente le résultat d'une coopération historique germano-hongroise, mais rencontre des difficultés liées à la faiblesse de ses effectifs.

Des filières germanophones ont été développées dans certaines universités hongroises avec le soutien des régions et des fondations allemandes, mais rencontrent les mêmes difficultés que les filières francophones (manque de moyens, absence de politique de coopération, prédominance de l'anglais). Les coopérations structurées restent rares et se trouvent confrontées à une réglementation très contraignante.

Dans le cadre du programme ERASMUS MUNDUS, les universités hongroises participent à 8 Masters : 6 fois avec des universités du Royaume Uni, 5 fois avec des établissements espagnol, 3 fois avec des établissements français, mais seulement 2 fois avec des établissements allemands. Seules trois universités participent à ces Masters : Université privée d'Europe Centrale (3), Université Corvinus (3), et Université des sciences techniques et économiques (3).

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-hongroise

Structuration et mise en réseau des partenariats existants :

La mise en œuvre du processus de Bologne en Hongrie devra faciliter une meilleure structuration des partenariats existants avec des échanges d'étudiants et d'enseignants mieux équilibrés et la délivrance de doubles diplômes.

La mise en réseau de ces formations permettra de leur assurer une meilleure visibilité, de dégager des synergies, et de tendre vers une couverture régionale.

Un soutien pour le renforcement du français dans les universités hongroises, par le biais des filières francophones, et une meilleure articulation entre les programmes des bourses de l'Ambassade (études en Master ou en doctorat, recherche et mobilité post-doctorale) devront contribuer au renforcement des partenariats existants et créer des conditions plus favorables au développement de nouvelles coopérations. L'implication des entreprises françaises dans le soutien à ces formations constituera un atout complémentaire et assurera une plus grande attractivité.

Vers un programme franco-hongrois de Masters conjoints ?

La proposition faite par le MESR et le MAEE français au Ministère hongrois de l'éducation pour la mise en place d'un programme bilatéral de Masters conjoints, même si elle a rencontré un écho positif auprès des

établissements, reste confrontée à l'absence de politique de coopération internationale du Ministère hongrois et aux difficultés budgétaires rencontrées par le pays et par le système hongrois d'enseignement supérieur. Elle n'a reçu à ce jour qu'un intérêt oral non confirmé officiellement.

Dans l'attente de conditions plus favorables, l'Ambassade de France assure un travail de promotion, de soutien logistique et financier, et d'orientation vers de meilleures pratiques pour la préparation de coopérations équilibrées.

VI- Contacts utiles

	<i>Site internet</i>	Adresse	Téléphone / fax / mél
Coopération scientifique et universitaire Institut Français de Budapest	www.ambafrance-hu.org www.inst-france.hu	Fö U. 17 – 1011 Budapest HONGRIE	+36 1 489 42 62 +36 1 489 42 64 france-coop-su@inst-france.hu
Espace CampusFrance Institut Français de Budapest	www.ambafrance-hu.org	Fö U. 17 – 1011 Budapest HONGRIE	+36 1 489 42 36 budapest@campusfrance.org

Mise à jour : 19 juin 2009